

Réunion du 12 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

N° CG/2011/127 - Jeunesse - 332
Déclinaison de politiques en faveur de la jeunesse -
Propositions financières Budget Primitif 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Il approuve également la révision du soutien du Département en faveur des centres socio-culturels (CSC), selon les modalités suivantes :

- suppression du soutien au fonctionnement à hauteur de 15 % du montant de la participation financière allouée par la commune d'implantation du CSC
- suppression de l'aide à l'équipement à hauteur de 25 % du montant de la participation financière allouée par la commune d'implantation du CSC
- garantie de reconduction des moyens accordés par le Département aux CSC, sur la base de conventions financières à intervenir.

Ces nouvelles dispositions entreront en application à compter du 1er janvier 2012.

Le Conseil Général approuve en outre :

- le principe d'un contrat d'objectifs pluriannuel à intervenir à compter du 1er janvier 2013 entre le Département et chacun des CSC, dans les conditions suivantes :
 - . détermination d'objectifs communs, déclinés avec chaque CSC
 - . attribution d'un soutien qui intègre l'aide au fonctionnement, aux postes et aux projets
 - . définition des modalités de versement de la subvention en deux fois (60 % en début d'exercice, 40 % en complément), dans le cadre d'une convention financière annuelle

- le principe de l'élaboration en partenariat avec les CSC d'un modèle de contrat d'objectifs, qui sera soumis en 2012 à l'assemblée pour approbation
- le passage du soutien du Département aux postes d'animateurs jeunes cofinancés dans le cadre des Contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ), à un soutien forfaitaire de 15 000 € par an et par CTJ à compter du 1er janvier 2012.

Il rappelle enfin que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégué pour décider de l'attribution des subventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111212-64528-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 19/12/11